

# Charte des intervenants labélisés

## **1-Confidentialité relative**

Tous ce qu'une personne dit la concernant qui n'implique pas une non-assistance à personne en danger ou une chose importante à savoir dans l'intérêt d'une autre personne doit rester privé.

Lors des rencontres de supervision la confidentialité relative sera de ne pas nommer le nom de la personne concernée.

## **2-Confiance relative**

La confiance est plus que nécessaire dans un accompagnement et se crée progressivement. Dans l'éthique de CheCoPa il est important pour que cette confiance existe et subsiste, non seulement dans les entretiens individuels qu'au sein d'Ârmony, d'être conscient de sa fragilité et de l'importance de ne pas l'utiliser à des fins non louables.

L'objectif d'Ârmony étant d'apprendre à (re)activer les mécanismes d'autoguérissans propres à chacun dans la ferme conviction que les solutions existent à l'intérieur de chaque personne, il en résulte qu'il est primordial de rester sur une confiance relative envers le thérapeute pour permettre à chaque personne de trouver sa confiance en elle-même.

Cela donne des balises tant au thérapeute qu'à l'utilisateur afin d'éviter toute dérive et erreur de jugement. Rappelons que les conseillers ne sont pas les payeurs !

Développer la confiance relative c'est amener à développer sa confiance sur base de faits qui l'y amène et non sur une dénomination qui pourrait être trompeuse. Faire usage de proposition, de co-création et non d'imposition claire ou subtile.

## **3-Authenticité**

Cette qualité permet de ne pas surjouer de rôle prédéfini par un statut dit d'autorité et de rester d'égal à égal envers l'utilisateur sans tomber dans une familiarité qui serait insécurisante à un stade non avancé du travail de reconnaissance envers la souffrance de la personne accompagnée.

Attention à ne pas tomber dans les projections et les confidences personnelles qui pourraient mettre à mal la personne dans son sentiment de confiance.

Tout est une question de dosage et d'écoute de ce qui est juste à dire ou pas selon la circonstance. Connaître ses limites, se respecter, respecter l'utilisateur dans sa souveraineté.

#### **4-Pousser à l'Autonomie en donnant des outils qui l'encourage.**

Eviter les jeux de pouvoirs sur la connaissance et laisser la personne se débrouiller seul sans donner les codes nécessaires pour développer son autonomie.

Ne pas faire de la fidélisation de « clientèle » en omettant de la pousser à se mettre en action. S'il est vrai que la 1ere étape pour reconnaître la souffrance est une étape d'accueil de celle-ci et non de pousser à être trop vite dans le faire, cette étape ne doit pas nuire à l'activation des capacités de prise en charge personnelle du mieux-être de l'utilisateur.

En général à la 1ere voir la 2ème séance, il est souhaitable de donner des outils adaptés à mettre en place facilement pour en voir des bénéfices rapides.

Être dans les propositions et non dans l'imposition ou suggestion, permet de travailler avec la personne et non pour la personne.

#### **5-Explications de sa manière de travailler**

Chaque thérapeute ayant sa propre éthique et manière de travailler, il est important de s'aligner avec la demande de l'utilisateur quitte à l'orienter chez un autre thérapeute si cela ne convenait pas.

Expliquer sa manière de travailler même et surtout dans une technique déjà connue permet de mettre un cadre, de sécuriser l'utilisateur dans le processus et de se mettre à la place des novices dans le travail sur soi sans tomber dans l'infantilisation.

Cela implique d'expliquer à quoi s'engage la personne dans le temps, dans ses ressources, dans ses énergies sans l'obliger à terminer le processus si elle ne le souhaite plus.

#### **6- Droit de rétractation**

Il est nécessaire que la personne puisse se rétracter à tout moment, qu'elle prévienne le plus tôt possible et dédommage en temps selon les conditions prévues à l'avance par le thérapeute. Même si des conditions inattendues font partie de la vie avec les Armoney nous sommes dans une autre philosophie qui permet de le faire même si cela n'est pas à la hauteur du montant fixé, c'est un acte symbolique qui reconnaît la valeur de celui qui a bloqué du temps non rétribué.

### **7-Conflicts d'intérêts (Si c'est le cas le dire clairement).**

Il existera toujours des moments ou des conflits d'intérêt existent, cela fait partie de la vie.

Il est alors nécessaire de s'interroger sur la légitimité de garder le même statut et d'en faire part à l'utilisateur de manière assertive.

Ce genre de problématique est à discuter lors des rencontres de supervision prévues par Ârmony pour les intervenants.

### **8- Responsabilité**

Il vous appartient de vous assurer pour vos activités professionnelles. CheCoPa ne peut être tenu responsable des activités des intervenants.

Afin de bénéficier de la garantie de qualité l'intervenant s'engage à :

- Envoyer ses preuves de certifications, diplômes et/ou suivi de formation(s)-compétences ou en cours auprès des responsables de l'association CheCoPa, pôle Ârmony.
- Informer CheCoPa en cas de difficultés relationnelles avec un usager.
- Se remettre en question en vue de s'améliorer dans sa pratique.
- Vérifier d'être toujours en cohérence avec la mission première d'Ârmony en lien avec l'objet de CheCoPa.